

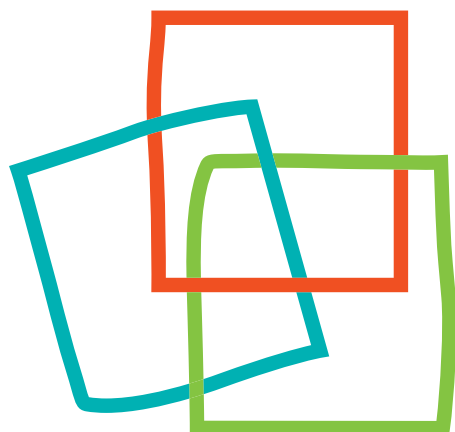
6. À qui s'adresser ?

Pour les communes du **Nord** de la Communauté germanophone :

Tel.: 0490/44 80 05

Pour les communes du **Sud** de la Communauté germanophone :

Tel.: 0490/44 80 06



ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS MALADES

GRATUIT



Centre de compétences

Tél. Nord DG: +32 (0)490/448 005

Tél. Sud DG: +32 (0)490/448 006

www.zfp.be

Nous venons de suite (si l'enfant bénéficie d'un certificat médical d'au moins 4 jours).

L'enseignement pour enfants malades

Lorsqu'un enfant tombe malade, il peut être dans l'impossibilité de suivre les cours pour une courte ou longue durée. Il peut alors manquer des cours et des matières importantes à rattraper après sa maladie. « L'enseignement pour enfants malades » (« Unterricht für kranke Kinder ») intervient pour permettre à l'enfant de suivre les cours le plus facilement possible après son rétablissement ainsi que pour soutenir le titulaire.

Les enseignant(e)s de notre service mettent tout en œuvre pour que l'enfant malade puisse continuer son apprentissage et atteindre les objectifs. Ce travail se fait en collaboration étroite avec les parents, les enseignant(e)s de l'école fréquentée et le centre de compétences.



1. A qui s'adresse ce service?

Nous nous occupons d'enfants inscrits en primaire ou en première année secondaire d'une école de la Communauté germanophone.

- Pour les enfants malades durant une courte durée, nous venons à partir du moment où l'enfant a un certificat médical d'une durée d'au moins 4 jours.
- Par ailleurs, nous accompagnons les enfants malades durant une longue période, hospitalisés ou qui s'absentent régulièrement de l'école suite à une maladie chronique.

2. Lieu et durée

L'enseignement a lieu au domicile de l'enfant ou à l'hôpital.

La durée varie entre 45 minutes et 2 heures par jour.

L'enseignement est individualisé: l'horaire, la durée et la forme des cours seront soigneusement adaptés au type de maladie de l'enfant et en fonction de son état général.

3. Comment se déroule l'accompagnement ?

Les parents prennent directement contact avec les enseignants de notre service afin d'introduire la demande et de convenir des rendez-vous.

Ensuite, nous nous occupons de :

- prendre contact avec l'école et le titulaire de classe afin de déterminer la matière à aborder.
- récupérer le matériel à l'école.
- travailler avec l'enfant.
- rester en contact régulier avec le titulaire afin d'adapter au mieux l'accompagnement.

4. Les coûts ?

Ces cours sont entièrement **gratuits**.

5. Quels sont les avantages ?

Ces cours ont pour objectifs de retravailler ou d'acquérir la matière que l'enfant n'a pas pu suivre à cause de sa maladie.

- Nous voulons faciliter le retour de l'élève dans son école en évitant qu'il ne se sente dépassé par la matière.
- Nous voulons permettre à l'élève de garder un certain contact avec sa classe pendant son absence.